Martigny, mercredi 7 juillet 1937. *77me année* *No 77.*

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

PARAISSANT A MARTIGNY

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an . . . . . fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel" . . . . . fr. 12.50
COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX **II c 58**

ETRANGER : Un an . . . . . fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel" . . . . . fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse.

TÉLÉPHONES :

RÉDACTION 61.031
ABONNEMENTS ET SECRÉTARIAT DU PARTI 61.303
ANNONCES 61.252
A MARTIGNY

ANNONCES (le mm. ligne ou son espace) CANTON : 8 ct. ; SUISSE : 10 ct. ; ETRANGER : 10 ct.
RÉCLAMES (le mm. ligne 2 colonnes/81 mm.) CANTON : 20 ct. ; SUISSE : 30 ct. ; ETRANGER : 30 ct.

AVIS MORTUAIRES (2 colonnes) : 20 ct.

Compte de Chèques postaux II c 500

Régie des Annonces : ORELL FUSSLI-ANNONCES, Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

APPEL en faveur des sinistrés de LOURTIER

Moins de sept ans après l'incendie qui détruisit une partie du village de Lourtier, l'autre partie de ce même village est à demi ravagée par une véritable avalanche de terre, de pierres et de boue.

Des relations plus ou moins exactes ont été faites de ce désastre. Il n'y eut heureusement aucun accident de personne à déplorer, mais les dégâts matériels sont en réalité beaucoup plus importants qu'il n'a été dit. Pour les évaluer approximativement, il n'est que de considérer l'ensemble des bâtiments détruits ou fortement endommagés et ébranlés, au nombre de 62, le mobilier emporté ou rendu inutilisable, les propriétés recouvertes ou emportées en tout ou en partie, au nombre de plus de trois cents. Il faut tenir compte également des frais et des gros travaux qu'exigera le déblaiement de toute cette masse de matériaux accumulés.

Les familles atteintes sont durement frappées et elles se trouvent en général parmi les plus pauvres. Jamais elles ne pourront se relever sans une aide importante. Une toute petite partie seulement des pertes subies pourra être réparée avec les subsides. Il faut l'intervention d'une aide générale. La gravité des dommages subis doit surtout être envisagée en tenant compte de la situation des sinistrés qui déjà ne gagnaient que fort péniblement leur vie.

La charité publique s'est manifestée d'une façon éclatante lors du désastre de 1929.

Le Comité de secours espère que cette charité n'est pas épuisée et que le beau mouvement qui s'est créé alors se renouvellera cette fois. Les premiers secours ont été immédiatement organisés, mais le principal reste à faire. Une collecte a été ordonnée par l'Etat. Que toutes les personnes qui ont le cœur à la bonne place fassent le geste d'entr'aide qui s'impose.

Le Comité de secours exprime sa profonde sympathie aux familles et personnes durement atteintes, ainsi que ses très sincères remerciements aux personnes généreuses qui, de près ou de loin, ont pris une part active dans la première aide aux sinistrés.

Il adresse un pressant appel en faveur de ces pauvres familles privées de ressources et qui ont un très grand besoin de secours. Tout don sera accueilli avec la plus grande reconnaissance. Merci d'avance aux généreux donateurs.

Le Comité de secours.

N. B. — Les dons en espèces, les plus nécessaires, peuvent être remis lors de la collecte ou être versés au compte de chèque No II c 1166, ouvert pour les sinistrés. Les dons en nature (mobilier, literie, outil de préférence) sont à adresser au Comité de secours en faveur des sinistrés, Lourtier.

Grand Conseil

Fin de la séance de lundi 5 juillet

Modification des frais de participation aux améliorations des routes alpestres

En décembre dernier, lors de la discussion du décret relatif à l'amélioration des routes alpestres, le Grand Conseil, après des débats mémorables, adopta la résolution suivante :

« La répartition des frais prévue est admise, à titre provisoire. Le Conseil d'Etat est invité à déposer pour la session de mai une loi additionnelle à celle du 1er février 1933 sur les routes, loi prévoyant que les routes de grand trafic international ou intercantonal, qui seront au bénéfice de la subvention fédérale, seront soumises à un régime spécial, notamment en ce qui concerne la répartition des 3/10 imposés aux communes. Les dispositions de la loi nouvelle seront par effet rétroactif applicables aux travaux de la Furka et du Gd St-Bernard, dont il est question dans le présent décret. »

Le Conseil d'Etat préconise aujourd'hui l'étude d'un programme englobant aussi les routes communales importantes, qui procurerait du travail dans toutes les régions du pays ; or, le subventionnement n'est pas le même pour les routes communales, parce qu'il ne prend en considération que les salaires, que pour les routes alpestres.

Pour ces raisons, le gouvernement propose de ne pas entrer en discussion sur une modification de la loi sur les routes, mais de charger le Conseil d'Etat d'étudier pour une prochaine session un projet général comprenant le développement des routes alpestres et *simultanément des routes communales* qui ont un but touristique. Par la même occasion, il présentera un projet étudiant l'éventualité d'une modification de la loi sur les routes au point de vue subventionnement de ces travaux.

La commission présidée par M. *Crittin* rapporte par l'intermédiaire de MM. *Marcel Gard* et *Gaspard de Stockalper*. Elle estime qu'il est urgent que les communes sachent les dépenses qui leur incombent et qu'enfin, puisque les subventions ne sont pas les mêmes qu'il faut présenter des projets séparés.

Après une discussion, à laquelle participent notamment MM. *Crittin*, président de la commission, *Anthamatten*, conseiller d'Etat, et *M. Gard*, le Grand Conseil adopte la décision suivante, sans opposition, contre celle du Conseil d'Etat :

a) de prendre acte des motifs de renvoi invoqués par le Conseil d'Etat et d'accepter ce renvoi;

b) d'inviter le Conseil d'Etat à présenter au Gd Conseil, pour la session de novembre 1937, le projet de loi additionnel à la loi du 1er février 1933, prévoyant un régime spécial pour les routes alpestres intercantonales et internationales ainsi que pour les routes communales à trafic touristique :

c) il sera présenté un programme séparé pour les routes alpestres intercantonales et internationales d'une part et pour les routes communales touristiques, d'autre part. »

Pétition de la commune de La Bâtiaz

MM. *Alfred Pot* et *Louis Thenen* rapportent :

« La commune de La Bâtiaz a son territoire de plaine compris entre la Dranse, le Rhône et le Trient. Entre la voie ferrée et le Rhône ses terrains sont secs et doivent être irrigués. De la voie ferrée au mont, les terrains sont assainis par le canal Bienvenu, qui déversait anciennement au Rhône à l'embouchure du Trient.

Avant 1870, le canal desséchant la plaine de Martigny avait son débouché au Rhône en amont de la Dranse. Dans les années 1873-1876 un projet fut dressé pour passer ce canal sous la Dranse et porter son débouché plus en aval en traversant le territoire de la Bâtiaz. Ce projet rencontra une vive opposition de la part de cette dernière commune, mais fut néanmoins mis à exécution sans participation de La Bâtiaz, sauf la fourniture gratuite par elle des terrains nécessaires.

Dans les années 80, la Bâtiaz, probablement par l'exemple du canal de Martigny, compléta son assainissement par convention avec Salvan en prolongeant le Bienvenu par dessous le Trient pour aboutir au canal de Vernayaz à la Salanfe. Pour ce travail, le passage sous le Trient ainsi que le prolongement sur la commune de Salvan, les frais ont été payés par la Bâtiaz sans participation de Salvan.

Pour l'irrigation la Bâtiaz prend ses eaux à la Dranse et leur écoulement se fait par le Bienvenu. La commune de la Bâtiaz n'avait donc aucun intérêt à la prolongation du canal de Martigny sur son territoire ; celui-ci ne lui étant d'aucune utilié et ne constituant en réalité qu'une servitude au profit des communes supérieures. Lors du décret de 1915, pour la réfection et l'agrandissement de ce canal destiné à dessécher la plaine de Riddes à Martigny, la Bâtiaz a été inscrite comme commune du territoire et a cru devoir être obligée de faire partie du Syndicat des communes créé pour cette œuvre. La commission n'a pas été à même de pouvoir déterminer pourquoi cette commune n'a pas fait d'opposition sérieuse à son inscription soit dans le décret, soit dans le syndicat, ni trouvé de pièce écrite lui assurant une participation minime. Elle a cependant pu constater que dans tous les projets préliminaires et les premiers projets de répartition, cette part est effectivement minime, et lors de l'adjudication de 1920, la répartition provisoire s'élève pour la Bâtiaz à 18.750 fr. sur un montant de 3.000.000, soit le 0,625 %. Dans l'échelle provisoire de répartition dressée par l'Etat ce pourcentage a été arrondi à 0,65%, soit 0,29 pour le facteur sommaire imposable, 0.20 facteur population, et 0.16 facteur travaux.

Sur quelle base a-t-on pris à cette époque ce chiffre de 0.16 % pour les travaux ? ou sur une entente ou sur une erreur. Nous croyons plutôt à une entente car il ne nous semble par possible d'avoir commis une erreur aussi grossière que d'estimer à quelque 18.000 fr. un travail qui s'est élevé en réalité à 851.953 fr.

Toujours est-il que nous n'avons pas pu tirer la chose au clair, les artisans des débuts n'ayant pas pu être entendus. Mais s'il y a eu entente, elle doit être maintenue et s'il y a eu erreur on ne peut pas en tirer les conséquences d'écraser une petite commune d'une dette qui l'acculerait à la faillite pour un travail qui n'est d'aucun intérêt pour elle, car sur ce point il n'y a pas de contradiction, commission rhodanique, commission d'expertise, tous reconnaissent qu'au point de vue amélioration des terrains, il n'en est pas question, cela se chiffre par zéro. Le seul intérêt qu'on ait pu faire ressortir est la perception d'impôts pendant la durée des travaux, mais il ne s'agit là que d'une durée restreinte, moins de 2 ans ; et c'est bien minime, même en regard des sommes que la Bâtiaz elle-même est d'accord de payer. Il est intéressant de comparer au cas de la Bâtiaz un cas analogue qui concerne le canal Sion-Riddes sur la rive droite. Ce canal aboutissait au Rhône en amont de La Lozenze. Il a ensuite été prolongé sur le territoire de Leytron passant sous la Lozenze pour aboutir au Rhône peu en amont de la Salenze. Leytron est ainsi devenue commune du territoire mais n'a participé en rien à la création de ce tronçon, ce qui est du reste naturel puisqu'elle n'y avait aucun intérêt.

La situation financière de la Bâtiaz n'est pas brillante : un taux de 11 pour mille produisant un total de fr. 31.220. Ces conditions deviendraient désastreuses si la commune devait se charger de la part qui lui a été attribuée et qui se monte à 17.700 fr., selon le décompte établi. La commission estime qu'il y a là une injustice criante qui doit être réparée. Elle avait envisagé un moment de prendre comme base le chifre qui lui avait été fixé dans la première répartition et de l'augmenter dans la même proportion que celle des travaux qui ont passé de 3 à 5.300.000, soit dans la proportion de 1 à 1.77 ; ce chiffre se trouve ainsi inférieur à celui offert par la commune : elle a décidé de prendre en considération l'offre de cette dernière et vous propose d'accepter le recours tel qu'il est présenté. La somme réduite de ce fait sur la Bâtiaz serait répartie sur les autres communes intéressées dans la même proportion qui leur a été fixée par l'échelle définitive. »

M. *Carron* proteste contre cette proposition objectant que La Bâtiaz a adhéré aux statuts du consortage et que réduire sa participation bouleverserait celle des autres communes. Il fait une proposition subsidiaire au cas où le recours serait admis, savoir que le taux imposé à La Bâtiaz soit abaissé à 5 % en ce qui concerne le facteur « Travaux ».

M. *Chappot*, président de La Bâtiaz, développe toute une série d'arguments à l'appui de ceux invoqués par la commission. Il espère que le Grand Conseil rectifiera l'erreur d'appréciation commise par la commission rhodanique et réformera la décision du Conseil d'Etat qui s'en est inspirée. Il apporte la preuve que cette participation imposée est absolument injuste et contraire à l'esprit et à la lettre de la loi de 1896 et qu'elle entraînerait la ruine de sa commune.

Au vote, la proposition de M. Carron est admise tandis que celle du Conseil d'Etat qui tendait à repousser purement et simplement la pétition de La Bâtiaz est repoussée : ce qui signifie que le recours de La Bâtiaz est admis dans le sens de l'amendement proposé par M. Carron ; il en résulte une économie de l'ordre de 110.000 fr. pour cette commune.

Les contribuables de La Bâtiaz peuvent se féliciter d'avoir un président qui ait su défendre leurs intérêts légitimes d'une manière aussi magistrale.

Séance de mardi 6 juillet 1937

Présidence : M. A. Germanier.

Décret concernant l'organisation touristique du canton et la perception de la taxe de séjour

Rapporteurs MM. *Anzewui* et *de Stockalper*.

Il s'agit de la création d'une Union valaisanne du tourisme ayant pour but de faire connaître le canton, de promouvoir le tourisme, de faciliter et agrémenter le séjour des étrangers dans le canton.

Cette union, qui est autonome et privée, a qualité de personne morale et exerce son activité sous le haut patronage de l'Etat.

En conséquence, il est perçu une taxe de séjour pour couvrir les frais.

Lors des premiers débats qui eurent lieu en mai, M. *Evéquoz*, qui est propriétaire de chalet à Champéry, était intervenu pour exonérer de cette taxe les propriétaires et locataires.

La commission propose aujourd'hui d'exonérer les propriétaires seulement, mais non les locataires.

M. *Perraudin* propose de revenir à l'ancien texte ; dans divers endroits, si les propriétaires de chalets ne payent pas la taxe, les sociétés de développement ne pourront vivre. Il propose en conséquence de prévoir que les sociétés de développement pourront les astreindre à une taxe.

M. *Evéquoz* se rallie à la proposition de la commission.

M. *Troillet*, chef du Dépt de l'Intérieur, fait l'historique de la question : le projet qui est soumis aujourd'hui au Grand Conseil a pour but de grouper les efforts et d'aider l'hôtellerie ; l'Etat subventionnera en effet cette organisation en lui versant une somme de 10 % du montant des taxes encaissées par elle. De ce fait l'Etat payera moins qu'actuellement. Il exhorte les députés à voter le projet et à repousser la proposition Perraudin, car les propriétaires de chalets payent des impôts ordinaires à la commune et à l'Etat.

(Suite en 2me page)

En passant ...

La séance continue...

Ceux qui sont obligés, par devoir professionnel, d'assister aux délibérations du Grand Conseil ne nous démentiront pas :

On s'y ennuie.

Il n'est pas du tout passionnant, lorsqu'on vient d'écouter un rapport en français, de l'entendre encore en allemand, surtout si l'on ne connaît pas cette langue.

Les trois quarts du temps, d'ailleurs, les rapporteurs ne font aucun effort pour élever la voix, tant ils sont sûrs de parler dans le désert, et de ne troubler le sommeil, la pensée ou la digestion de personne.

Si j'étais à leur place, je tenterais une petite expérience : au lieu de débiter ma prose officielle avec un ennui communicatif, je lirais du même ton uniforme et froid des vers libertins du dix-huitième siècle ou quelque confession de Rousseau, et j'ai la conviction que le Parlement ne réagirait pas.

Les députés continueraient leurs entretiens particuliers, ils se plongeraient dans les journaux ou somnoleraient doucement sans réaliser qu'on se met à les entretenir d'autre chose, en ces lourds matins d'été, que de l'assainissement de la plaine !

Mais les rapporteurs sont des gens sérieux, et l'on peut les laisser parler de confiance : on n'a pas besoin de les écouter.

Il y a un règlement qu'il faut respecter et chacun sacrifie à des usages tout en reconnaissant leur vanité.

C'est ce qui alourdit considérablement le mécanisme intérieur du Grand Conseil.

Cependant, les députés ont tâché d'alléger les séances :

L'appel a été supprimé, les messages du Conseil d'Etat ont été escamotés, la durée des discours a été limitée.

Autant de progrès auxquels on souhaite une plus grande extension.

Plus les débats seront simplifiés et plus ils gagneront en clarté, en force, en intérêt.

Pour l'instant, ils sont encore extrêmement confus. On a vraiment l'impression d'un travail d'improvisation et les chroniqueurs chargés d'en tirer la substance ont de la peine à découvrir sous le fatras des mots l'essentiel d'un problème.

Il y a des députés qui ne finissent jamais une phrase et cela n'est rien encore en regard de ceux qui changent d'idée au gré de leur parole et qui sont tout surpris de se trouver d'accord, en fin de compte, avec leurs contradicteurs.

Il arrive aussi fréquemment qu'après avoir délibéré d'une loi pendant une heure ou deux, le Grand Conseil renvoie la discussion à une session ultérieure, et réduise ainsi à néant les dissertations les plus graves.

Peu à peu, son attention des premiers jours se relâche, et telle question qui eût déchaîné les orateurs au début de la session les laisse indifférents à la fin.

C'est alors une liquidation sans... phrases.

On vote à tour de bras quand deux jours plus tôt on s'interrogeait avec anxiété sur la portée et le sens d'un tel acte et on lève les mains comme pour demander grâce !

Il sort de ces délibérations des lois et des règlements dont quelques-uns sont rédigés à la diable. Ils ne font penser qu'à force d'être obscurs, et le texte allemand n'est pas toujours conforme au texte français.

Les avocats trouvent aussitôt là-dedans matière à controverse et ils sont tout contents de pouvoir interpréter chaque article au moins de deux ou trois façons différentes.

Mais, sans doute est-il bon que la loi soit imprécise afin d'excuser les tâtonnements de la justice ou ses erreurs, et de la rendre humaine.

On voudrait seulement que les sessions du Grand Conseil fussent plus vivantes.

Cela ne dépend pas uniquement des députés, dont beaucoup ont des qualités d'orateur, un sens aigu des réalités, un esprit vif, mais surtout des traditions du Parlement qui sentent terriblement la poussière et dont la stricte observance est parfois bien ennuyeuse.

M. Germanier s'applique actuellement d'ailleurs à les rajeunir et il est en train de mener la session tambour battant.

Ah ! si ces Messieurs pouvaient travailler dans la joie, ils nous la communiqueraient peut-être !

A. M.

L'affaire Stucki

Nous avons publié lundi le projet de résolution adopté le 3 juillet par le Comité central du parti radical suisse, en ce qui concerne ce qu'il a été convenu d'appeler l'affaire Stucki.

Les journaux de droite, tout spécialement, s'étaient plu à monter cette affaire en épingle. Pour eux, le ministre Stucki ne cherchait ni plus ni moins qu'à créer en Suisse un front populaire, analogue à celui qui préside actuellement aux destinées de la France.

Plusieurs de nos confrères, et parmi eux M. Grellet, dans la *Gazette de Lausanne*, pronostiquaient déjà la scission du parti radical suisse, qui serait réduit à jouer un rôle de second plan, et même sa disparition plus ou moins prochaine de l'échiquier politique.

Que voulez-vous, on prend souvent ses désirs pour des réalités !

Conformément à la décision prise au Congrès de Lucerne, la proposition Stucki a été renvoyée aux organisations cantonales de notre parti pour examen et préavis.

Pendant ce temps, nos adversaires politiques continuaient à s'agiter, cherchant visiblement à exploiter les événements regrettables qui se sont produits chez nos voisins de l'ouest, pour impressionner l'opinion publique.

Le projet élaboré par le Comité central a fait l'effet d'une douche glacée sur la presse de droite dont les secrets espoirs sont déçus.

En effet, non seulement la résolution a été approuvée par la grande majorité des membres du Comité central, mais il ne s'est trouvé que 5 opposants.

Mieux M. Stucki s'est rallié à cette résolution.

Une fois de plus, notre parti a donné, et donnera dimanche, une preuve de vitalité et d'unité.

Les radicaux valaisans sont fiers de constater que leurs amendements ont tous été adoptés par le Comité central qui en a reconnu la valeur et la nécessité.

La situation est aujourd'hui bien nette : d'un côté la droite qui entend continuer la politique actuelle, en participant à une majorité qui lui assure des avantages indiscutables, de l'autre la plus grande partie des radicaux qui estiment le moment venu de tendre la main à ceux des milieux de gauche qui se sont ralliés à la démocratie, à la défense nationale, ont renoncé à la lutte des classes, pourqu'ils prennent leurs responsabilités en participant à la direction des affaires, autrement dit, pour qu'ils viennent élargir la majorité actuelle.

C'est là une attitude conforme aux principes du parti radical démocratique suisse, parti national, le seul qui s'identifie avec le pays lui-même, parce qu'il fait abstraction des questions de religion et de classes.

Seulement, comme l'écrivait fort justement il y a quelques jours M. R. Rubattel, rédacteur en chef de la « Revue », nous ne voulons pas tendre la main dans le vide. *Mr.*

Victoire nationale et radicale de Berne

Les partis nationaux de Berne-Ville viennent de remporter une victoire qui mérite d'être soulignée.

MM. Ernest Baertschi et Hubacher ont été élus respectivement président et conseiller municipal de Berne-Ville par 13.176 et 13.316 voix contre 10.796 à M. Grimm et 10.617 à M. F. Schmidlin, candidats socialistes et des partis qui sont partisans des lignes directrices.

Malgré la pression faite sur de nombreux fonctionnaires fédéraux atteints par le renchérissement de la vie, non seulement les partis radical et paysan gagnent 500 voix, mais les socialistes en perdent 1500 par rapport aux élections communales de 1935.

Cette victoire, venant après celles de Soleure, St-Gall, Neuchâtel, Genève, démontre que le parti radical démocratique suisse a le vent en poupe et que les yeux de beaucoup de citoyens se sont enfin ouverts. En cherchant la formule d'union de toutes les forces saines du pays, pour lutter contre les extrémistes de gauche comme de droite, en pratiquant une large politique sociale, le vieux parti radical sauvera une fois de plus le pays.

Ceux qui sonnaient déjà son glas sont obligés de reconnaître aujourd'hui que, de par sa composition même et par sa doctrine, il est le seul capable d'assurer la prospérité de la Suisse et d'opérer aujourd'hui le redressement nécessaire. *Mr.*

L'« Arve » en pleine activité

(Comm.) Avec l'approche du tirage de l'Arve II, fixé au 12 août prochain, le bureau de la loterie est en pleine activité. Les séries entières, avec gagnant certain, se vendent en nombre toujours plus grand.

A côté des séries complètes, comprenant dix billets dont les numéros se suivent et se terminent de 0 à 9, le bureau de l'Arve met en vente des séries combinées. Ces séries contiennent, comme les séries complètes, un billet gagnant certain, puisqu'elles se terminent également par les chiffres 0 à 9. Mais elles présentent cet avantage que les numéros des billets ne se suivent pas et sont pris, au hasard, dans tout le stock des billets.

L'acheteur expérimenté se procurera de préférence une de ces séries combinées afin d'augmenter ses chances de gagner, à côté du lot de série, un des nombreux lots, gros ou moyens, tirés séparément. Il est maintenant bien connu que les chances de l'acheteur d'une série sont augmentées par le plan de tirage amélioré et la somme importante des lots (55 % du montant total de la loterie). Les séries combinées sont en vente au bureau de la loterie, Hirschmattstrasse 13, Lucerne.

Grand Conseil

(Suite de la 1re page)

M. *Marcel Gard*, président de la commission, combat aussi la proposition Perraudin.

La proposition Perraudin est repoussée et le décret adopté en seconds débats.

Répartition du coût des travaux du Rhône

Rapporteurs MM. *Papilloud* et *Thenen*.

La répartition des frais est la suivante : Confédération 40 % ; Etat du Valais 30 % ; CFF 10 % ; route cantonale 4 %.

Le coût général atteint 4 ½ millions.

Voici la répartition qui incombe aux corporations publiques qui participent à cette dépense :

Confédération 1.780.400 fr. ; Etat 1.350.000 ; route cantonale 180.000 ; CFF 450.000 ; Martigny Ville 54.910,28 ; Martigny-Bourg 28.410.62 ; Fully 72.853,45 ; Charrat 27.632,04 ; Saxon 69.677,31 Saillon 55.879.17 ; Riddes 42.033,91 ; Leytron, 12.871,12 ; Chamoson 28.526,76 ; Ardon 19.555,43 Vétroz 36.914,77 ; Conthey 31.879,33 ; Nendaz, 14.923,32 ; Sion 105.909,14 ; St-Léonard 18.150,06 Bramois 16.936,83 ; Granges 65.465,22 ; Grône, 9.387,47 ; Chalais 7.739,39 ; Sierre 15.764,76 ; Chippis, 4.179 fr. 60.

Les dégâts des inondations de 1935 ont été les suivants : brêche de Conthey 190.000 fr. ; Chamoson 105.000 fr. ; brêche ouverte par ordre du Département 15.000 ; la digue de Granges coûte 60 mille fr. ; celle de Sion 90.000 ; les travaux du pont de Granges 25.000 ; ceux du pont de Leytron 25.000 ; la digue entre la Morge et la Lizerne 30 mille ; le dragage des Follaterres 200.000 fr.

La correction du Rhône proprement dite coûtera 3 millions 760.000 fr., de Fully à Granges.

M. *Anthamatten*, chef du Dépt des travaux publics, fournit quelques explications.

M. *Carron* n'est pas d'accord avec l'échelle proposée ; il voudrait que les travaux des Follaterres soient répartis entre toutes les communes intéressées au Rhône.

M. *Edm. Giroud* estime aussi que la répartition n'est pas ce qu'elle devrait être ; cependant le travail fait par la commission est consciencieux et il votera le projet tel quel.

M. *Kuntschen*, président de Sion, signale les dégâts causés par les infiltrations consécutives au dragage du Rhône.

M. *Anthamatten*, chef du Dépt des travaux publics, lui répond que les travaux ne sont pas encore reconnus, mais qu'on prendra les mesures nécessaires pour éviter le retour de ces désagréments. L'Etat ne veut pas payer des indemnités pour les dégâts causés aux cultures ; c'est aux communes à le faire.

Le projet de répartition présenté par la commission est ensuite adopté.

Importantes déclarations
de deux conseillers d'Etat

Au cours de la discussion, M. *Anthamatten*, chef du Dépt des travaux publics, déclare qu'il entend modifier le système actuel de payement des subventions aux communes ; il devra payer chaque année les dépenses effectuées.

M. *de Chastonay* explique que le Conseil d'Etat étudie la question et qu'il fera en novembre des propositions. Il s'agira d'émettre un emprunt pour rembourser tout ce qui est dû comme arriéré aux communes.

M. Evéquoz ayant traité les Hauts-Valaisans de « confédérés », M. Theo Schnyder lui répond avec humour. Le décret est voté en deux débats avec clause d'urgence.

Distribution de la manne cantonale

Décret concernant l'octroi d'une subvention en faveur du remaniement parcellaire d'Ardon

Il s'agit de l'application des dispositions de la loi du 13 nov 1917 concernant les subventions pour améliorations foncières ; il sera versé le 30 % des dépenses effectives jusqu'à concurrence de 150 mille fr., soit pour l'Etat une dépense de 45.000 fr. au maximum, versés par annuités.

Plaine du Rhône à l'est de la Tourtemagne

Les travaux d'assainissement de cette plaine ascendent à 81.500 fr. ; ils incombent à la commune de Tourtemagne. L'Etat y participera à concurrence de 25 % en versant des annuités de 2000 fr. au maximum. Les travaux devront être terminés en 8 ans.

La commission propose l'entrée en matière mais sous condition que le Département fasse une étude plus complète.

M. *Anthamatten* est d'accord avec ce renvoi.

M. *Jules Couchepin* demande des explications que lui donne M. *Theo Schnyder ;* mais M. *Couchepin* n'est pas convaincu et puisqu'une nouvelle étude doit être faite, il vaudrait mieux renvoyer la question. Il considère la procédure comme anormale. Il est appuyé par M. *Schrœter.*

Le décret est voté avec les réserves de la commission, qui propose de porter les annuités à 4000 fr. La proposition du Conseil d'Etat fixant l'annuité à 2000 fr. est adoptée par 28 voix contre 26. Il est décidé que les travaux seront exécutés non pas en 8, mais en 3 ans.

Pont du torrent du Fayot
Route communale Troistorrents-Champéry

Rapporteurs MM. *Ed. Rudaz* et *Känzelmann*.

La reconstruction de ce pont s'impose. L'Etat doit supporter 7/10 du coût, les 3/10 restant étant supportés par les communes de Monthey, Troistorrents, Val d'Illiez et Champéry. Il est ouvert un crédit de 30.000 fr.

M. *Berra* signale que ce pont présente des danger et qu'il est urgent de le réparer.

M. *Edm. Giroud* constate qu'il y a des différences de traitement et félicite les habitants de Val d'Illiez d'avoir l'oreille du gouvernement.

M. *Emmanuel Defago* rappelle que, d'une part, la route a rapporté des sommes importantes à l'Etat lorsqu'on percevait des droits pour circuler sur les routes de montagne, et qu'enfin si un éboulement se produisait le canton devrait en supporter les conséquences.

Soudain, la salle sort de sa torpeur pour écouter M. *Adolphe Defago*, député de Val d'Illiez, qui l'amuse républicainement.

Séance d'aujourd'hui mercredi 7 juillet
Présidence : M. André Germanier.

La séance est ouverte à 8 h. 15, devant une salle fort clairsemée, si bien que, par suite de l'absence de divers rapporteurs, on aborde le

Projet de décret concernant la correction de la Navizance

Rapporteurs MM. *Darbellay* et *Supersaxo*.

Il s'agit de contribuer, à raison de 25 %, à une dépense de 80.000 fr. pour corriger la Navizance à Quimet. Les communes intéressées sont celles de Sierre, Ayer, St-Jean. La Confédération a accordé un subside de 24.000 fr.

Après intervention de MM. *Bonvin*, président de Sierre, le décret est adopté avec clause d'urgence.

Correction de la Borgne et des torrents des Maures, Petteree et Breker, sur territoire d'Evolène

Ces travaux, qui sont importants et urgents, coûteront à la commune d'Evolène 44.000 fr. La Confédération a accordé une subvention de 11.000 fr. et l'Etat doit participer également à cette dépense à concurrence de 11.000 fr.

Le décret est adopté avec clause d'urgence après intervention de M. *Anzewui*.

Correction de la Navizance
sur territoire de Chippis

Coût de la correction, 35.000 fr. ; subvention fédérale, 7.700 fr. Le canton participera à la dépense à raison de 25 % de la dépense totale.

Le décret est adopté en premiers débats.

Pétitions - Naturalisations

Rapporteurs MM. *H. Chappaz* et *Bielander*.

Le Grand Conseil accorde la naturalisation à 6 personnes, dont nous indiquerons les noms vendredi.

La commission émet la suggestion d'une réforme de la loi 1840. M. *Pitteloud*, chef du Département, estime que ce n'est pas nécessaire, le Grand Conseil n'ayant qu'à prendre la décision d'exiger 10 ans d'établissement avant d'accorder la naturalisation.

Crédits supplémentaires

Rapporteurs MM. *Bourdin* et *Lot Wyer*.

Par 35 voix contre 18, le Grand Conseil autorise l'Etat à verser 30.000 fr. au chemin de fer Furka à la condition d'exiger le remboursement des sommes dues par les communes, selon le décret du Grand Conseil du 12 mai 1936.

Le Grand Conseil approuve la convention à intervenir entre l'Etat et la ville de Sion pour la nouvelle salle du Grand Conseil.

L'Etat versera 8000 fr., plus 10.000 fr., à teneur de l'arrêté fédéral sur les subventions et constructions.

La commune de Sion aura à supporter les frais d'entretien, de chauffage et d'éclairage de la salle.

Appel en faveur de Lourtier

M. *Moulin*, député de Vollèges, lance un appel en faveur des sinistrés de Lourtier, et M. *Ebener* en fait autant pour ceux du Lœtschental.

M. *Theo Schnyder* prend la présidence.

La session sera close vers midi.

Qu'est-ce que la Guilde du Livre ?

(Comm.) La Guilde du Livre n'est pas autre chose qu'une communauté du livre, groupant lecteurs et auteurs dans un même effort d'expansion culturelle et dans un même amour de la belle édition. Ce qu'elle veut, c'est vaincre l'indifférence des uns, la paresse des autres pour les choses de l'esprit. La Guilde s'adresse aussi bien aux intellectuels qu'aux bourgeois et aux paysans qu'aux ouvriers.

Pour le choix de ces éditions elle s'est entourée de conseillers les plus autorisés qui ne retiennent que les écrits de premier plan. La Guilde se refuse à éditer le livre broché dont on a suffisamment de raisons de se méfier, mais seul entre en ligne de compte le livre relié. L'administration dont les ressources sont constituées par la cotisation des membres ne tolère aucun bénéfice, ceux-ci étant, le cas échéant, répartis à nouveau entre les membres sous forme d'éditions supplémenaires. Chacun peut devenir membre de la Guilde du livre en payant une finance d'entrée de 0 fr. 70, et une cotisation trimestrielle de 4 fr. En contre partie le membre reçoit : chaque mois le bulletin littéraire illustré et en outre tous les trois mois un volume relié (de valeur marchande bien supérieure à la cotisation), à choisir dans la liste des ouvrages qu'elle édite à la cadence de six par an. Volumes parus : Derborence de Ramuz (épuisé) illustré par J. Eppers : Ma vie d'enfant de M. Gorki, ill. Goussenko ; Les vraies richesses de Giono, ill. Eisenschitz ; Le garçon savoyard de Ramuz, ill. Augsbourg ; Mémoires et récis. de Mistral, phot. de E. Gos ; Le grand Meaulnes, d'Alain Fournier, ill par Pizzotti ; Typhon, de J. Conrad, lith. de Ch. Clément; Le trésor de la Sierra Madre, de Traven, phot. inédites

Les personnes de St-Maurice et Martigny qui désirent faire partie de la Guilde du livre n'ont qu'à s'adresser à M. Marcel Mivelaz, à Vernayaz, et pour le reste du Valais à l'administration de la Guilde du Livre, 1, rue du Lion d'Or, Lausanne.

Nouvelles du Valais

Chippis. — *Inauguration du drapeau de la Jeunesse radicale.* — L'accueillant village de Chippis sera dimanche 25 juillet en fête.

La jeunesse radicale de cette localité s'apprête à célébrer l'inauguration de son drapeau. Les fanfares radicales de Grône et Salins seront les musiques de fête et par leurs productions rehausseront agréablement cette journée.

Le comité d'organisation a élaboré un programme de valeur.

Le cortège se formera à 13 h. 30 vers le pont du Rhône pour se rendre à l'Eglise.

Ensuite, une fête intime aura lieu dans un excellent emplacement, en plein air, où les convives applaudiront les productions musicales ainsi que les discours des officiels.

Un bal mettra le point final à cette journée à laquelle nous souhaitons d'ores et déjà un plein succès.

Congrès radical à Olten. — Nous avons droit à 7 délégués, mais tous les radicaux qui désirent se rendre au congrès d'Olten le dimanche 11 juillet sont cordialement invités à s'inscrire jusqu'à vendredi 10 h., au Secrétariat du parti, Martigny-Ville, tél. 61.303.

Grâce à un arrangement il nous sera éventuellement possible de profiter de la Flèche rouge organisée par nos amis vaudois : départ de Lausanne 6 h. 30 ; arrivée à Olten 8 h. 38. Départ d'Olten 17 h. 39 ; arrivée Lausanne 19 h. 47 ; départ pour le Valais 19 h. 53.

Bovernier. — *Loterie.* — Comme annoncé, c'est donc dimanche, le 11 juillet, que se fera le tirage de la loterie en faveur de l'église de Bovernier. A tous ceux qui s'y intéressent de plus près, nous leur donnons rendez-vous, à 14 heures, dans la grande salle de la Maison d'école de Bovernier.

Mais encore une fois, nous nous permettons de rappeler à ceux qui ont vendu des carnets de billets, de bien vouloir en verser de suite la valeur au compte de chèques II c. 1178. Cela, afin d'éviter dans la suite, toutes contestations et toutes conséquences désagréables.

Nombreuses sont les personnes qui nous ont témoigné de la bienveillance et nous ont aidés dans notre tâche ardue. Nous les en remercions bien cordialement et nous leur conserverons un souvenir de profonde reconnaissance.

Le Comité paroissial.

Autorisation d'enseigner. — Le Dépt de l'Instruction publique du Valais porte à la connaissance des administrations communales et du public en général, la liste des instituteurs et des institutrices qui viennent d'obtenir l'autorisation d'enseigner.

Instituteurs : Antonin Bernard, Vétroz ; Arbellay René, Granges ; Bourdin Cyrille, Hérémence ; Bridy Marcel, Leytron ; Bruchez Alfred, Bagnes ; Défago Robert, Val d'Illiez; Girard Georges, Martigny ; Luisier Louis, Bagnes ; Moix André, St-Martin ; Oberson Denis, Saxon ; Pralong Cyrille, Salins ; Roduit Michel, Leytron ; Roux Georges, Grimisuat ; Vaudan Louis, Bagnes ; Vuignier Daniel, St-Martin.

Institutrices : Aymon Marie, Sion; Bertrand M.-Louise, St-Maurice ; Bruchez Germaine, Vétroz ; de Cocatrix Sabine, Martigny ; Carron Germaine, Fully ; Curdy Claire, Vouvry ; Fellay Marguerite, Champsec ; Gillioz Lina, Isérables ; Gillioz Lydie, Isérables ; Mayor Albertine, Bramois ; Métrailler Adrienne, Sion ; Moulin M.-Th., Vollèges ; Pellission Madeleine, Monthey ; Pitteloud Ida, Agettes ; Rey Simone, Crans sur Sierre ; de Rivaz M.-Paule, Sion ; Roh Gabrielle, Sion ; Salamin Cécile, Muraz sur Sierre ; Vouilloz Alice, Finhaut.

Théâtre valaisan. — *Une nouvelle pièce du chanoine Poncet sera créée à Finhaut.* — La troupe du Théâtre valaisan, fondée par des habitants de la montagne, s'est donné pour tâche de travailler au développement d'un théâtre populaire spécifiquement valaisan. C'est elle qui créa en 1933 « L'Avalanche » du chanoine Louis Poncet, pièce reprise ensuite dans de nombreux théâtres d'amateurs de Suisse romande ; puis, en 1936, «Les Rogations » ou « Un bon métier », du même auteur, avec des chants populaires du chanoine Ls Broquet.

Cette année elle présente une pièce nouvelle du chanoine Poncet, dont le talent dramatique s'est imposé à l'attention du public lors des récentes représentations de « Terres romandes ».

« L'Auberge du Genepi » est un drame valaisan en deux actes. Comme pour ses pièces précédentes, l'auteur a puisé son sujet dans des récits recueillis de la bouche des montagnards de la vallée du Trient. Il en a tiré une œuvre vivante, qui exprime avec beaucoup de finesse psychologique et de poésie l'âme tour à tour sensible, violente et passionnée des habitants du « Vieux Pays ».

La formule chère à l'animateur du Théâtre valaisan est la suivante : confier à des paysans des pièces du terroir, écrites pour eux par quelqu'un qui les connaît bien et les aime ; et les faire représenter dans leur cadre naturel, c'est-à-dire un ravissant petit théâtre de bois, à la lisière de la forêt, en face des glaciers et d'un magnifique cirque de montagnes.

Représentations les dimanches 18 et 25 juillet, 8 et 15 août, en matinée et en soirée ; le samedi 31 juillet en soirée seulement et le dimanche 1er août en matinée seulement. Matinées à 14 h. 45 ; soirées à 20 h. 45.

Au programme : « L'Auberge du Genepi » et reprise des « Rogations ». Nombre de places limité. Location d'avance au Bazar de Finhaut, tél. 13 bis. Importantes réductions sur le Martigny-Châtelard en faveur des personnes qui se rendent aux représentations du Théâtre valaisan.

Des braconniers surpris. — (Inf. part.) Deux braconniers de Chamoson chassaient le chamois au Haut-de-Cry, quand ils furent surpris par un garde-chasse.

L'un d'eux put s'enfuir en abaissant sur son visage un mouchoir percé de deux trous à l'endroit des yeux, et qui lui servait de masque.

L'autre fut reconnu.

Il s'agit d'un certain S. de Chamoson, braconnier notoire et qui se fait pincer pour la troisième fois. Son cas est grave et le délinquant est passible de l'emprisonnement.

Quant à l'amende, elle peut s'élever à 1600 fr. !

Le chamois abattu par ces braconniers a été saisi comme aussi un fusil et un sac.

Un camion contre une auto. — (Inf. part.) Un camion de M. Gaspoz de St-Martin est entré en collision, mardi, avec une voiture, sur la route de St-Martin, à un endroit où la chaussée est étroite.

La voiture appartenait à M. Jules Crelier, représentant à Lausanne.

Les deux véhicules ont été remorqués par les soins du « Touring-Club secours », cependant que la brigade mobile ouvrait une enquête.

L'accident s'est produit entre les villages d'Eison et de Trogue.

Les dégâts matériels sont importants, mais les conducteurs n'ont pas été blessés.

La circulation sur le pont d'Illarsaz. — On nous informe que la circulation sur le pont d'Illarsaz sera interdite pour cause de travaux dès le mercredi 7 courant et pour une durée de deux à trois jours.

Office cantonal du travail

Bureau de placement officiel et gratuit. Ouvert au public : matin de 10 à 12 h. ; soir de 14 à 16 h.

Personnel cherchant du travail : femmes : 1 cuisinière d'hôtel, pension ou restaurant ; 2 aides au ménage ; 2 filles de magasin ; 2 femmes de chambre ; 4 demoiselles de bureau pour la saison d'été ; 2 lessiveuses

Hommes : 18 maçons ; 24 manœuvres-terrassiers ; 8 mineurs ; 2 boulangers ; 1 pâtissier-confiseur ; 2 cuisiniers ; 6 portiers ; 9 garçons de cuisine ; 11 garçons de peines ; 6 chauffeurs ; 7 employés de bureau ; 1 peintre ; 4 domestiques ; 1 fromager ; 1 chanteur-ténor.

Places vacantes : femmes : 7 ménagères 5 servantes de campagne ; 4 bonnes à tout faire ; 1 repasseuse ; 5 femmes de chambre ; 3 filles de salle ; 6 sommelières-aide au ménage ; 3 sommelières parlant allemand-français ; 4 filles de cuisine ; 1 lessiveuse.

Hommes : 5 domestiques-vachers ; 1 serrurier-ferronier ; 1 gypseur ; 1 représentant.

La vie sédunoise

Malencontreuse panne

Lundi, vers 11 h. 45, les nombreuses ménagères qui utilisent le gaz de l'Usine de Sion en furent subitement privées pendant une vingtaine de *minutes*. Beaucoup d'entre elles sautèrent sur le téléphone, mais il était impossible d'obtenir la communication. Il s'agit, nous dit-on, d'un accident survenu à un siphon qu'il a fallu vider à l'usine.

Un train en panne

Ce matin, le train No 1365 qui doit partir de Sion à 7 heures 30, est entré en gare avec trois quarts d'heure de retard.

Renseignements pris, une avarie était survenue à la locomotive, à Loèche, et la réparation fut longue. Ce petit accident est attribué à un court-circuit.

Le nouveau directeur technique de l'aérodrome

M. Pierroz, qui fut le premier directeur technique de la place d'aviation de Sion, a quitté la ville afin de se rendre à Dubendorf où il sera attaché comme pilote.

L'Office aérien fédéral a délégué M. Hornung à Sion pour le remplacer et c'est lui qui deviendra le directeur technique de l'aérodrome, M. Joseph Volken restant chef de la place.

M. Hornung, qui viendra chaque semaine à Sion, est un excellent pilote militaire, et un acrobate de classe.

On l'attend à l'œuvre avec impatience.

Nous ne voulons pas laisser partir M. Pierroz, qui vient d'être promu au grade de capitaine, sans le remercier de l'impulsion qu'il donna à l'aviation, dans notre capitale, et du dévouement dont il fit preuve au cours de son activité.

De jeunes pilotes lui doivent une formation sûre et ne l'oublieront pas.

Les cours d'aviation

M. Hornung, le nouveau directeur technique de la place d'aviation, a commencé son activité mardi, et ce fut le début de nouveaux cours d'aviation qui sont suivis actuellement par MM. Scoretti et Zen Ruffinen.

Mais d'autres inscriptions sont prévues qui permettront de donner à cet enseignement toute l'ampleur désirable.

Nous avons reçu :

Code civil et code des obligations

de Virgile Rossel, 1 vol. in-16, relié 12 fr.

La loi fédérale du 18 déc. 1936 revisant les titres du code des obligations de 1881 (titres qui traitaient du droit commercial) rendait nécessaire une nouvelle édition de cet ouvrage, qui est avantageusement connu en Suisse romande, car il ne se borne pas à donner le texte des deux grandes lois civiles régissant le pays, mais il l'éclaire de nombreuses notes tirées des travaux préparatoires et de la jurisprudence, abondante, du Tribunal fédéral. De plus, une série de textes complémentaires en rehaussent l'utilité.

La nouvelle édition ne sera pas seulement indispensable aux juristes, avocats, magistrats de l'ordre judiciaire, professeurs, notaires, agents d'affaires et aux étudiants, mais encore à toute personne dont la profession touche de quelque manière au droit.

A Monthey

Monthey et le tourisme routier

Le temps magnifique dont nous jouissons depuis quelques jours nous vaut une recrudescence du tourisme routier. Samedi et dimanche, d'innombrables véhicules ont traversé notre localité à l'aller et au retour de leurs excursions. Beaucoup de celles-ci ont eu Morgins, Troistorrents, Illiez et Champéry comme buts.

Dimanche Champéry, qui abrite déjà de nombreux étrangers, offrait un spectacle magnifique ; l'imposante forêt de Morgins abritait un grand nombre de piqueniqueurs séduits par la calme majesté du lieu, tandis que d'autres visiteurs se restauraient dans les accueillans hôtels de la station.

Rares sont ces excursionnistes qui ne s'arrêtent pas à Monthey et tout cela crée une animation des plus heureuses. Dimanche sur le tantôt les occupants de nombreux cars français ont fait une halte chez nous avant de reprendre le chemin de leur pays.

Souhaitons ardemment que ce mouvement touristique intense soit le prélude à une saison hôtelière réjouissante.

Un départ regretté

C'est avec un regret profond que parents et enfants ont appris le prochain départ de Mlle Marie Carraux, institutrice. Pédagogue née, comprenant les besoins de l'enfance et considérant comme une mission pour ainsi idre sacrée son rôle d'éducatrice, Mlle Carraux a été une institutrice parfaite.

Lors de la création de notre belle institution de l'école froebelienne, on lui confia la mission de s'occuper des tout petits. Elle l'accepta avec empressement et on peut dire que plusieurs générations de bambins ont trouvé en elle une seconde maman attentive à veiller à l'éclosion de leur intelligence et à ouvrir leurs yeux et leurs cœurs aux premières leçons de la vie.

Longtemps encore on parlera de Mlle Carraux dans les classes de l'école froebelienne de Monthey.

Au nom des parents, des enfants et du public en général, nous lui souhaitons heureuse retraite et longue vie.

La vie à Martigny

Nomination

Pour remplacer M. Hubert, substitut du Registre foncier de Martigny, qui prend une retraite méritée après une longue activité, le Conseil d'Etat a désigné M. Joseph Martin, avocat et notaire.

Nos sincères félicitations.

Club alpin

Les membres du groupe sont avisés que la course officielle aux Dents de Veisivi aura lieu les samedi et dimanche 10 et 11 courant.

Réunion des participants jeudi soir le 8 crt, à 20 h. 30, au stamm (Brasserie Kluser). *Le Comité.*

« La légion étrangère » à l'Etoile

Cette semaine, et malgré la saison déjà fort avancée l'Etoile vous présente un des meilleurs films qui ont passé cette saison dans les villes : « Sous les drapeaux» avec Claudette Colbert, Ronald Colman, Victor Mac Laglen.

C'est un film magnifique sur la légion étrangère, profondément émouvant, et qui ira droit au cœur de tous les spectateurs.

Ciné pour enfants au Royal

Le Royal organise pour demain jeudi à 14 h. 30 une matinée pour familles et enfants.

« L'île au trésor »

Les romans d'aventures ont de tout temps intéressé la jeunesse. A la lecture d'un chef-d'œuvre tel que « L'île au trésor » tous, filles ou garçons, ont senti dans leur poitrine battre un cœur de héros. Dès la première page, ils n'ont pu détacher leurs yeux du livre et sont restés avec les pirates et le trésor jusqu'au dénouement de leurs aventures. Le cinéma se devait de faire revivre ces personnages qu'ils ont tant aimés à la lecture. Le Royal présente cette semaine « L'île au trésor », un film à la mise en scène magnifique qui exercera un attrait tout spécial. Les interprètes de cette fresque admirable sont tous connus et aimés du public : tout d'abord Wallace Beery, inoubliable pancho de « Viva Villa », Jackie Cooper, Lionel Barrymore. Venez tous en leur compagnie, faire le plus beau, le plus passionnant voyage jamais imaginé...

Les Sports

Le Tour de France cycliste

Les malheurs d'Archambaud

La première étape des Alpes, Genève-Aix-les-Bains comportant le col des Aravis, n'a pas amené de bouleversement au classement général et tous les favoris ont terminé ensemble, et le sprint a été gagné par l'individuel belge G. Deloor devant Marcaillou, Speicher, S. Maes, Bartali, Amberg, Bautz, etc. Seul Archambaud a 6 minutes de retard, ayant cassé son vélo dans une chute ; il rétrograde ainsi de la 2e à la 8e place au classement général et c'est Amberg qui prend sa place juste derrière le maillot jaune Bautz. Les autres Suisses n'ont pas été bien brillants et terminent tous avec un retard sensible.

Avant le tour de Suisse

Nous rappelons que c'est la première fois que des champions cyclistes de la classe internationale traversent le Valais. Tous les grands journaux européens commenteront chacune des étapes du Tour de Suisse et l'on peut dire sans exagération que l'étape valaisanne est appelée à avoir un grand retentissement. Elle aura des effets intéressants pour le développement du grand tourisme en Valais, et servira également à faire connaître et apprécier les produits de notre sol.

Mais n'oublions pas que la charge assumée par les organisateurs est très lourde : il s'agit pour eux de réunir un fonds de 7000 fr. Beaucoup de commerçants, d'industriels, d'hôteliers, de corporations, de communes leur ont déjà fait parvenir un subside. Que personne ne reste à l'écart. Que de toutes les régions du Valais, arrivent des versements, si modestes soient-ils, au *Comité valaisan du Tour de Suisse, compte de chèques II c. 1763.* Que ce passage du Tour de Suisse soit un témoignage de l'intérêt que la population valaisanne manifeste au sport et au tourisme.

MOTOCYCLISME

Course Martigny-Salvan

La section de Martigny du Moto-club valaisan organise pour la seconde fois la course de côte Martigny-Salvan, le dimanche 1er août 1937. On sait que la première épreuve avait eu lieu en 1935, l'année dernière ayant été réservée à la course de la Forclaz.

Confédération

Un brûleur de dur

Un « brûleur de dur », ouvrier roumain âgé de 62 ans, a été découvert en gare CFF de Bâle par la police, complètement épuisé. L'individu s'était glissé sous un wagon à Bucarest, le 1er juillet et fit le trajet de Bucarest à Bâle, soit 2151 km. sans manger ni dormir. L'ouvrier roumain, qui voulait gagner Paris, sera reconduit à la frontière autrichienne.

Lutte contre le doryphore

Dans sa séance du 6 crt le Conseil d'Etat vaudois a pris des décisions importantes en vue de combattre le doryphore de la pomme de terre qui a été trouvé dans différents endroits du pays de Vaud. Le doryphore est un insecte ravageur extraordinairement prolifique. Il peut avoir trois générations au cours de la bonne saison. Une femelle peut donner, au cours de l'été, des millions de descendants. L'insecte et ses larves mangent les feuilles et les tiges de la pomme de terre, anéantissent ainsi la récolte. C'est donc un fléau qui menace l'agriculture suisse.

Aussi le Conseil d'Etat vaudois a-t-il décidé la visite minutieuse de tous les champs de pommes de terre du canton faite avec la collaboration d'élèves des classes primaires et sous la surveillance d'instituteurs. Dans chaque commune l'autorité désignera un agent assumant la responsabilité de la surveillance de tous les travaux de lutte contre le doryphore dans la commune.

On détruira les foyers de doryphore au moyen de sulfure de carbone, cela sans frais pour les propriétaires Des zones de barrage seront établies par traitement obligatoire de tous les champs de pommes de terre de ces zones par pulvérisation de bouillie à l'arséniate de plomb et arséniate de cuivre. Les produits nécessaires seront fournis gratuitement par la Confédération.

La retraite du Dr Laur

Le professeur E. Laur a fait samedi sa dernière leçon à l'Ecole polytechnique fédérale, en présence des membres du conseil scolaire suisse, des professeurs de la section d'agriculture de l'école et de nombreux anciens élèves. Plusieurs orateurs retracèrent l'utile carrière du chef des paysans suisses.

A l'occasion de ce départ sera créé un fonds E. Laur destiné à encourager les recherches scientifiques dans la section agricole de l'Ecole polytechnique fédérale ; 110.000 fr. ont été déjà réunis à cette intention ; les donateurs sont des organisations agricoles et des entreprises industrielles.

Au comité central du parti radical

Le secrétariat général du parti radical-démocratique suisse communique ce qui suit en complément du compte rendu de la séance du comité central du parti le 3 juillet :

« Dans sa séance du 3 juillet, le comtié central du parti radical-démocratique suisse a adopté par toutes les voix contre 5 et quelques abstentions le texte de la résolution proposée par le comité directeur qui sera soumise à l'assemblée extraordinaire des délégués de dimanche prochain à Olten, le conseiller national Stucki ayant retiré la résolution qu'il avait présentée au congrès de Lucerne, le 23 mai, et s'étant rallié au texte du comité.»

A propos du nouvel emprunt

M. Meyer, chef du Dépt des finances et des douanes, a donné au cours de la séance de mardi du Conseil fédéral, des indications sur la nouvelle dévaluation du franc français. Il a constaté que cette mesure n'avait aucune influence sur le franc suisse.

A cette occasion, M. Meyer a rappelé les résultats intéressants de l'emprunt de conversion de 150 millions dont la souscription arrivait, lundi, à échéance. En réalité il s'agissait de convertir 215 millions, mais la Confédération n'a offert que 150 millions. Au total, 182 millions ont été annoncés pour la conversion et 533 millions ont été souscrits à nouveau, soit au total 715 millions. Il ne pourra donc pas être tenu compte des nouvelles souscriptions, et les conversions devront elles-mêmes être réduites.

Réduction des taxes d'imprimés

Les taxes d'imprimés sans adresse sont, à partir du 1er juillet, réduites : à 2 centimes jusqu'à 50 grammes, à 3 centimes pour les envois de 50 à 100 gr. et à 6 centimes pour ceux de 100 à 250 gr. Les taxes d'échantillons sans adresse sont réduites à 3 centimes pour chaque pièce d'un poids ne dépassant pas 50 gr.

Un appareil à casser les membres...

Depuis quelque temps, aux Etats-Unis, les sociétés d'assurances constataient avec inquiétude l'accroissement des fractures de bras et de jambes dont étaient victimes les personnes assurées contre les accidents de travail. C'est ainsi que dernièrement l'étoile de cinéma Mary Primborne se cassait une jambe huit jours exactement après s'être fait assurer les jambes pour la somme de 20.000 dollars.

A la suite d'une enquête discrète, on finit par découvrir qu'un ingénieur sans travail, George West, avait construit un appareil permettant de casser bras et jambes sans douleur. Il offrait ses services, moyennant paiement du dixième de la prime à toucher, aux personnes assurées contre les accidents du travail.

L'appareil était très habilement constitué, car il provoquait sans douleur la fracture désirée.

SUZE

fabriquée en Suisse avec des racines fraîches du Jura

A travers le monde

Le problème du contrôle en Espagne

Position de la France

On précise mardi soir, dans les milieux diplomatiques, la position de la France par rapport au problème du contrôle des voies d'accès terrestres et maritimes de l'Espagne. Le gouvernement de Paris met deux conditions au maintien de la surveillance internationale à la frontière française :

1. Le contrôle naval devra être rétabli sous une forme ou sous une autre, mais en offrant assez de garanties pour être approuvé par le cabinet français ;

2. Le contrôle à la frontière portugaise devra fonctionner comme antérieurement ou suivant une formule nouvelle d'une efficacité équivalente.

On peut dire dans ces conditions que, ferme sur le fond, l'attitude du gouvernement français demeure conciliante en ce qui concerne les modalités du contrôle.

La libération de M. Maurras

Après 250 jours de captivité, M. Charles Maurras a vu s'ouvrir devant lui les portes de la prison de la Santé, à Paris, à 5 h. 30 du matin mardi.

*On se rappelle le motif de la condamnation de l'écrivain royaliste : dans un article de l'*Action française, *il avait appelé le « couteau de cuisine » s'en référant au « con cotello » de Dante, contre les parlementaires qui, en demandant les sanctions les plus sévères contre l'Italie au moment de l'affaire d'Ethiopie, pouvaient entraîner, estimait-il, la France dans une guerre. M. Charles Maurras fut condamné pour provocation au meurtre le 11 mars 1936, peine confirmée en appel le 26 mai suivant. Le pourvoi en cassation fut rejeté le 4 octobre et le jour même M. Maurras fut arrêté.*

A la recherche de miss Earhart

On mande de Galveston (Texas) que le commandant Bennett, du garde-côte Sanarac, *a fait savoir qu'il avait intercepté un message du cotre* Itasca *disant que l'avion de Miss Earhart avait été aperçu. L'*Itasca *ajoute qu'il se porte à son secours.*

Trois cafés en grève à Paris

Le personnel de trois établissements des Champs Elysées présenta mardi soir ses revendications sur l'application du nouvel horaire de travail ; mais les directions refusèrent de souscrire à la répartition des heures de travail en cinq jours.

Une grève d'une heure fut aussitôt décidée.

Les clients furent abandonnés à leur sort. Ceux qui se trouvaient à l'intérieur sortirent, tandis qu'un certain nombre de consommateurs demeuraient aux terrasses.

Cependant, lorsque le personnel voulut reprendre le travail, la direction refusa de rouvrir les portes et invita les grévistes à quitter l'établissement. Tous refusèrent et, jusqu'à 2 heures du matin, occupèrent l'établissement.

Incendie criminel à l'Exposition

Mardi matin, dans des circonstances fort mystérieuses, un incendie a éclaté au pavillon de la Paix. Cet incendie a détruit une partie de la décoration destinée à mettre en valeur l'œuvre de la S. d. N. Vendredi 9 juillet devait avoir lieu l'inauguration officielle de ce pavillon. Or, c'est précisément trois jours avant l'inauguration officielle que cet acte, dont on a des raisons de croire qu'il est dû à la malveillance, est commis.

Chemins élastiques pour malades

A la station thermale de Bad Bramstedt, en Allemagne, on avait remarqué que les personnes atteintes de maladies des articulations recherchaient volontiers les chemins établis sur un sol de tourbe, qui offrent une certaine élasticité. On créa donc un chemin possédant cette qualité à un degré supérieur ; il se compose d'une couche de tourbe d'environ un mètre, qu'une adduction d'eau entretient humide et élastique, et que recouvre une couche de sable. Ce chemin est utilisé par les malades des articulations. Mais un entraîneur a constaté qu'en marchant et en courant sur ce terrain, on avançait beaucoup plus facilement, avec plus d'élan et moins de fatigue. Faut-il en conclure que les chemins de tourbe élastiques auraient un avenir dans le sport ?

Au Royal

L'histoire de pirates la plus lue

L'Ile au Trésor

avec

Wallace Beery et **Jackie Cooper**

Il était si dur que même les balles ne pouvaient le tuer... mais il risqua sa vie pour sauver celle d'un enfant

Le plus beau roman d'aventures

A l'Etoile

Un film magnifique sur la

Légion Etrangère

Sous Deux Drapeaux

avec **Claudette Colbert ; Roman Colman et Victor Mc Laglen**

A VENDRE

PAILLE

de seigle 1936, fr. 4.— les 100 kg. — S'adresser **Banque Closuit, Martigny**

Vieux Journaux

A VENDRE

Imprimerie NOUVELLE

A. Montfort **MARTIGNY**

Nous cherchons pour un article de dame, utile, nouveau et breveté

Dame-représentante

pour visiter la clientèle privée. Occupation stable et lucrative. Indemnité journalière ou commission.

Adresser offres sous chiffre *X 4758 Q à Publicitas, Bâle.*

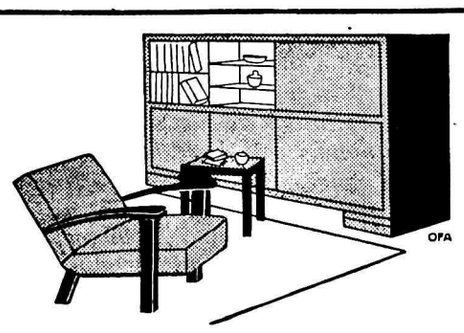

Le Meuble

de qualité, comme le meuble bon marché

S'ACHÈTE CHEZ

A. GERTSCHEN

FILS Fabrique de Meubles **Naters-Brigue**

Jeune Fille

sachant faire la cuisine et évent. servir au café, **trouverait place immédiate.**

Se présenter au Buffet de Pissevache, à Vernayaz.

Appartement

On offre à louer à St-Maurice

appartement entièrement remis à neuf de 3 grandes chambres, cuisine, salle de bains, galerie couverte, buanderie, cave, bûcher. — Pour visiter, s'adresser à Mme Oswald Kuhn qui renseignera.

Favorisez LE commerce national !

vous ferez œuvre d'entr'aide intelligente et de solidarité et sortirez des affres du chômage nombre de vos COMPATRIOTES !

PRIMAGAZ

Le gaz en bouteille

DÉPOTS PARTOUT. DEMANDEZ NOTICE ILLUSTRÉE FRANCO A

Sion et environs	: Eugène Constantin "A la Bonne Ménagère".
Pont-de-la-Morge	: A. Varone.
Saxon	: P. Germanier.
Sierre	: Robert Lehner, installateur
Orsières	: Chs Reichenbach, ferblantier.

10.000 BOITES d'augmentation ces 4 dernières années C'est la meilleure preuve des résultats obtenus avec la

PHOSFARINE PESTALOZZI

l'aliment idéal des bébés dans les pouponnières, hôpitaux, sanatoria. **FACILITE LA FORMATION DES OS !** C'est le déjeuner fortifiant des anémiés et pour ceux qui digèrent mal. La grande boîte de 500 gr. **Fr. 2.25** partout.

A vendre à Saxon

Propriété

3500 m2, abricotiers avec **récolte pendante.** Ecrire sous chiffres O. F. 11123 M. à Orell Fussli-Annonces, Martigny.

EXISTENCE

Représentant général demandé comme directeur de district. Très bons gages. Lieu et profession peu importe. Instructions gratuites. Offres sous Chiffre SA 6703 Lz aux *Annonces-Suisses S. A., Lucerne.*

Appartement A LOUER

dès le 1er octobre, centre de la ville, **4 chambres,** cuisine, chambre de bain, chauffage central. **Prix modérés.**

S'adresser sous chiffres 11052 à Orell Fussli-Annonces, Martigny.

Tél. 51.982

Boucherie Mariethoud, Vevey

Saucisse moitié porc le kg. 1.80
Côtes fum. graisse mélang. » 1.40
Bologne, viande séchée pr manger crue, salami, salametti 3.—

CHEMINS DE FER FEDÉRAUX

DIMANCHE PROCHAIN

sera mis en marche, quel que soit le temps, un

TRAIN SPÉCIAL POUR LE VALAIS

Pour plus de détails, voir les affiches dans les gares, etc.

DE BONNES

confitures ?

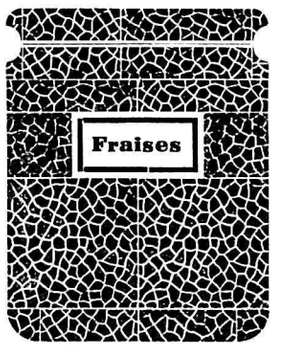

oui . . . mais n'oubliez pas, surtout, de recouvrir tous vos bocaux du

PAPIER SPÉCIAL

que vous trouverez au MAGASIN DE

L'Imprimerie Nouvelle A. Montfort - Martigny

se chargent de l'expédition des annonces à tous les journaux, revues, guides, etc., de la Suisse et de l'étranger, au tarif original des journaux, sans augmentation et sans frais.

Rabais usuels pour insertions répétées

Devis et renseignements gratuits sur demande

Orell Fussli-Annonces

Av. de la Gare MARTIGNY Tél. N° 61.252

LA PLUS ANCIENNE MAISON SUISSE DE PUBLICITÉ

FEUILLETON DU « CONFEDERE » No 34

Marie-Jeanne

Fille des Champs

ROMAN
DE MARCELLE DAVET

— Aussi belle que vous, mademoiselle Marie-Jeanne ?

— Bien plus ! affirmait la jeune fille.

A quoi il protestait aussitôt :

— Cela n'est pas Dieu possible !

Car nulle femme au monde, fût-elle du **monde** enchanté, ne pouvait, à ses yeux, surpasser Marie-Jeanne. La nuit tombait tout à fait quand ils arrivèrent chez Marcel Lacombe. La porte de la maisonnette était ouverte : ils entrèrent. Une propreté méticuleuse régnait dans la cuisine, où le feu était allumé, et qu'éclairait une petite lampe à essence.

Marcel était debout devant un potager rustique et préparait le repas du soir. Il se retourna, entendant des pas raisonner sur les dalles humides, et, reconnaissant l'héritière des Lacombe, il devint rouge de confusion.

— Bonsoir, Marcel, dit gentiment la jeune fille ; je viens prendre des nouvelles de votre mère. Puis-je la voir ?

— Entrez, mademoiselle ; elle sera heureuse de votre visite.

Dans un lit bien propre, l'humble paysanne reposait. Son visage amaigri s'encadrait de cheveux blancs, mais ses yeux rayonnaient, lumineux et doux, comme ceux de son fils. En voyant la jeune fille, elle se répandit en remerciements, en compliments de toutes sortes, comme il est d'usage à la campagne, et même, tant elle était contente, elle parut oublier son mal.

Marie-Jeanne l'encouragea, lui expliqua l'effet certain des remèdes ordonnés, et obtint, après bien des difficultés, la promesse qu'elle les prendrait.

— Je vous ai apporté un pot de confitures et une bouteille de vin vieux, dit-elle en prenant le tout des mains de Tiennet. Les cerises sont du petit jardin, et le vin, du meilleur : celui de l'Enclos, que l'oncle Noël gardait jalousement pour les grandes occasions. Nous en avions bu pour mes fiançailles, acheva-t-elle en soupirant. Hélas ! nous étions encore si heureux, il y a un an !

Des larmes montèrent à ses claires prunelles. La vieille femme, si près de la tombe, regarda la belle jeune fille :

— Pauvre petite mademoiselle Marie-Jeanne, dit-elle avec simplicité, ne pleurez pas. Les morts sont bien morts et les vivants ont le droit de vivre. Votre Jean-Marie ne sera pas jaloux, quand il vous entendra rire du haut de son paradis. Et quant à votre M. Roger, cessez de penser à lui. Il y a d'autres beaux gars, dans le monde, qui vous aimeront, pour sûr !

La paysanne songeait qu'après tout elle pouvait peut-être guérir ses misères physiques avec ce vin généreux et les potions du médecin.

La jeune fille sentait confusément que toute peine morale s'atténue, s'efface, s'oublie et que, sur des ruines, des fleurs plus éclatantes poussent encore.

Elle s'en alla, apaisée.

Mais, comme elle franchissait le seuil de la porte, accompagnée par Marcel qui, timidement, la remerciait, une goutte de pluie lui tomba sur le front.

— Ah ! soupira-t-elle, nous n'aurons pas beau temps pour les vendanges !

— Qu'importe ! Elles se feront tout de même ! promit le jeune homme avec bonne humeur. Si l'on est un peu mouillé, il y a assez de bois à la Grand'Combe pour y sécher nos vêtements. Vous nous ferez un grand feu de sarments, mademoiselle Marie-Jeanne.

Elle sourit :

— Vous viendrez de bonne heure, Marcel ?

Il promit :

— Je serai là-haut, le premier.

— Merci. La mauvaise volonté du bouvier m'ennuie: de tout évidence, il met un orgueil ridicule à ne vouloir pas être commandé par moi. Vous lui transmettrez mes ordres. Venant de vous, ils auront l'air d'être des conseils et il ne discutera pas.

Elle eut un soupir, vite réprimé :

— C'est si dur de commander !

Du fond de l'âme simple de Marcel Lacombe, la réponse monta, instinctive :

— C'est pourtant bien doux d'obéir.

Car il songeait que cette enfant, coiffée d'or pâle, il eût voulu la servir à genoux. N'être rien, sous sa main, qu'un esclave enivré.

Il marchait dans l'ombre tiède de la nuit, tout proche d'elle, envahi d'un bonheur surhumain par la divine présence. Il oubliait sa demi-misère, sa solitude que la mort, hélas ! imminente de sa mère allait rendre plus complète, et sa vie manquée, détruite à cause de cet impossible amour qui le dévorait à jamais. Un bonheur était en lui, immense, paradisiaque, si grand que, dans sa large poitrine, son cœur, trop à l'étroit, semblait prêt à éclater.

— Je vous accompagne, avait-il dit ; il fait trop noir.

(à suivre)

Reproduction interdite à toute personne n'ayant pas traité avec la Société des Gens de Lettres, Paris.

Les GLACES TAIRRAZ *sont délicieuses*